

KARAX PRIMER



PRIMAIRE ANTIROUILLE POLYURETHANE PHASE AQUEUSE A SECHAGE RAPIDE

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Accrochage sur tous métaux ferreux et non ferreux
- Pouvoir opacifiant élevé
- Sans odeur, respect de l'environnement
- Masque les légers défauts de surface
- Recouvrable par tous types de peintures à l'eau ou solvantée
- Séchage rapide
- Carte de teinte opacifiante

DOMAINE D'UTILISATION

KARAX PRIMER est un primaire et sous couche de finition antirouille polyuréthane en phase aqueuse. Il est sans odeur, à séchage rapide, recouvrable toutes peintures à l'eau ou sans solvant (époxy, alkyde, polyuréthane) facile d'utilisation grâce au nettoyage des outils à l'eau. Formulé avec des pigments inhibiteurs de rouille, il accroche sur tous les métaux ferreux et non ferreux (fer, zinc, acier galvanisé, aluminium) et protège contre la corrosion et l'humidité.

Pour tout autre support : demander aux **Peintures Cimentol** sur info@cimentol.fr

MODE OPERATOIRE

1. Préparation du fond

KARAX PRIMER s'applique sur fonds sains, secs et propres et cohérents après dépoussiérage, dégraissage.

2. Utilisation de **KARAX PRIMER**

KARAX PRIMER est prêt à l'emploi pour application à la brosse, au rouleau ou au pistolet.

Pour une application au pistolet pneumatique, diluer à environ 5% d'eau.

DONNEES TECHNIQUES

- Aspect mat
- Couleur nuancier de 6 coloris
- Composant principal polyuréthane acrylique
- Conditionnement 1 L – 3 L – 15 L
- Consommation moyenne 9 à 12 m²/L
- Densité 1,40
- Destination Intérieur / extérieur
- Temps de séchage
hors poussière : 45 minutes
sec manipulable : 2 à 3 heures
recouvrable : 24 heures
- Température ambiante de travail 5°C < T° < 30°C
- Matériel d'application brosse, rouleau poil court, pistolet airless
- Nettoyage du matériel eau
- Stockage conserver à l'abri du gel et des fortes chaleurs
- Classification AFNOR famille I classe 7 B
- Fiche de données sécurité disponible par fax ou Internet à www.cimentol.fr

PRECAUTIONS

Sécurité/hygiène : ininflammable ; conserver hors de la portée des enfants
Se conformer aux instructions des étiquettes et fiches de sécurité

OBSERVATIONS

Le DTU 59.1 «travaux de peinture» définit les règles professionnelles de préparation des supports.
Il appartient à l'apporteur de veiller au respect de ces règles, car il engage sa responsabilité.